CEREMONIE SOLENNELLE DE RENTREE
DU BARREAU DE PARIS ET DE LA CONFERENCE
28 NOVEMBRE 2026

DISCOURS DE PIERRE ZIENTARA, 1ER SECRETAIRE DE LA CONFERENCE 2026

(Seul le prononcé du discours fait foi)

C'est la jeunesse, de vingt ans, parfois moins.

Elle s'élève, déborde les ruelles tortueuses de Montmartre, roule sur les pavés, reflue dans les venelles, avant de déferler à nouveau.

Une jeunesse enfiévrée, composée de marxistes révolutionnaires, d'anarcho-syndicalistes, de trotskistes ; toute une nuée ardente expulsée d'un cratère rougeoyant.

Cette jeunesse monte occuper le Sacré-Cœur. Nous sommes le 13 février 1971.

Le froid leur mord le visage, le vent leur vole le souffle, mais ils tiennent serrés, entre leurs doigts rougis, les tracts du Secours rouge.

Cette organisation ravivée par Mai 68, autour de Jean-Paul Sartre, pour renouer un lien de solidarité populaire contre l'alliance du patronat, de l'État, et de sa police.

Les tracts annoncent que le Sacré-Cœur, symbole abject érigé pour expier les crimes de la Commune, va être transformé en lieu de discussions politiques et de fête populaire.

Un siècle s'est écoulé mais cette montagne de pierres au-dessus d'une montagne

d'hommes pèse toujours trop lourd sur les cadavres des communards.

Aussi, on va y exiger des brigades spéciales qu'elles rendent l'œil qu'elles ont arraché, quatre jours plus tôt, à un étudiant de vingt ans, d'un tir tendu de fusil lance-grenades.

Cette occupation doit être pacifique mais on pressent une riposte policière, menée par l'autoritaire ministre de l'Intérieur de Georges Pompidou, Raymond Marcellin dit « Raymond la matraque ».

Face à cette menace, nos gavroches paraissent pourtant confiants car ils ont inscrit, en cas

d'interpellation, au revers de leur manche, le nom de leur protecteur : Henri Leclerc.

Henri Leclerc est leur aîné, le militant devenu avocat, celui dont la parole porte désormais l'action, celui qui est chargé par le Secours rouge de trouver des défenseurs aux activistes poursuivis.

Leclerc. Un nom qu'ils portent comme un talisman.

C'est donc avec sa bénédiction que la jeunesse prolétarienne entre dans la Basilique !

Son recteur, Monseigneur Maxime Charles, est effrayé devant ce souffle nouveau qui ravive le sanctuaire.

Démuni, il adresse alors une supplique au commissariat du 18e, dans l'espoir d'une prompte apparition.

En réaction, un étrange ouvrage prend forme. Un banc, puis un autre. Une chaise, une table.

Les cierges vacillent dans le brouhaha joyeux qui monte depuis la nef.

Peu à peu, les bancs s'amoncèlent, dressant une muraille dense, hérissée et précaire. Ainsi naît, du bois des prie-Dieu, une barricade pour ne plus vivre à genoux.

Jusqu'à ce que la force légitime entre sous les coupoles. Les matraques remplacent les cantiques.

Le langage des coups étouffe la parole divine.

Les séditieux chérubins voient des éclairs briller, et tous leurs compagnons tomber sous la muraille.

On frappe dans la maison de Dieu.

À 22 heures, le tumulte passé, le culte peut reprendre.

Tandis qu'un cortège de douze mômes est interpellé et livré, le lendemain, à la vidange sociale, devant la chambre des flagrants délits.

Ce jour-là, sur le banc de la défense, Henri Leclerc veille.

Le front large, la mèche indocile, les sourcils en broussailles surplombant un regard perçant, porté par des yeux de malice : la gueule d'une louve protégeant sa portée.

Ses mâchoires serrées annoncent la colère à venir, dont la fureur se tempère au plissement de

son œil rieur, gage de sa tendresse inaltérable.

Tapi, le talentueux dramaturge supervise, du coin de l'œil, les entrées et sorties des témoins cités.

La mise en scène d'Henri Leclerc est rodée. Un prêtre-ouvrier est appelé à la barre.

Dans ces mobilisations, il ne voit pas une menace à conjurer, mais une chance à saisir pour renouer les liens de solidarité.

L'Évangile, soutient-il, ne prend tout son sens que dans l'accueil des pécheurs, le soin des malades, l'hospitalité offerte aux étrangers.

À peine a-t-il terminé qu'un autre témoin, jésuite celui-là, s'avance.

Lui regrette la vieille tradition des sauvetés, ces refuges que l'Église offrait jadis aux pourchassés. En retrait, Henri Leclerc peine à maquiller son enthousiasme juvénile.

Puis, dans un dernier mouvement, surgissant des coulisses, Jean-Luc Godard apparait. Quelques heures plus tôt, il tractait encore sur la butte.

Interrogé sur les contradictions de son témoignage avec celui du recteur, le cinéaste déclare, bravache :

« Vous avez le choix, Monsieur le Président, entre un esclave de Dieu ou un ami du peuple ».

Habités de cette même fougue, à chaque question des magistrats, les jeunes gens reprennent pour antienne : « Le pouvoir est au bout du fusil » !

Tandis que sous la robe, le feu sacré qui couve, attisé par ce qu'il appelait son ange, ne souffre plus aucune bride.

Henri Leclerc gronde :

« Pour certains, ils y ont passé des heures, entassés dans une cellule, à attendre un verre d'eau, à attendre une nouvelle correction !

Et le lendemain, presque tous ont été relâchés, sans poursuites.

La méthode est connue : il s'agit d'humilier ceux qui ont eu l'audace de se dresser face à la police.

Pour les autres, eh bien, pour les autres, les voilà, récupérés au hasard ».

La fronde judiciaire est lancée par cette dénonciation implacable d'une politique d'interpellation au chalut pour entraver le droit de manifester.

Son écho raisonnera, intact, tant le pouvoir bégaye.

La colère d'Henri Leclerc creuse une brèche où le droit peut désormais s'engouffrer.

Donnant alors à sa voix des inflexions cuivrées, il dissèque le fondement des poursuites, la première loi anticasseurs, promulguée huit mois plus tôt.

Une trouvaille inédite, portée par un exécutif inspiré.

Oh, il faut reconnaître à la démagogie politique un certain génie de l'innovation juridique.

Cette loi introduit, contre les fondements du droit pénal, le principe d'une responsabilité collective, en imputant aux organisateurs d'une manifestation les violences commises par d'autres.

Pour démontrer l'absurdité de cette loi de circonstances, Henri Leclerc pousse la logique du texte jusqu'à l'extrême :

« Il ne vous a pas échappé, Monsieur le procureur, que je suis le responsable national du Secours rouge, organisation qui a appelé à cette manifestation.

Il faut donc que vous preniez des réquisitions contre moi, pour aller au bout du texte. »

Il réussit à tourner en dérision l'accusation tout entière : poursuivre l'avocat, c'est rendre la loi grotesque ; l'épargner, c'est avouer qu'elle l'est déjà.

Alors dans cette salle, où l'avocat se lève quand le Tribunal entre, où l'avocat se tait quand le Tribunal parle, où l'avocat s'agite quand le Tribunal dort, Henri Leclerc a inversé les rapports de force.

Désormais chez lui, il lui reste, après avoir exalté le droit, à exalter le peuple.

Comme il croit en cette jeunesse, comme il croit en ses luttes, pour elles, l'avocat chante :

« On l'a tuée à coups de chassepot, à coups de mitrailleuse, et roulée avec son drapeau dans la terre argileuse

Et la tourbe des bourreaux gras Se croyait la plus forte.

Tout ça n'empêche pas, Nicolas, qu'la Commune n'est pas morte ! Tout ça n'empêche pas, Nicolas, qu'la Commune n'est pas morte ! »

Monsieur le Garde des Sceaux, Mesdames, Messieurs les hauts magistrats, Mesdames, Messieurs les Bâtonniers, Chers Confrères,

Henri Leclerc était un avocat de combats.

Son engagement militant a profondément façonné sa manière d'habiter le droit et de le mettre en mouvement.

Car on ne traverse pas impunément les dérives autoritaires au contact de ceux qui les subissent.

Car l'ouverture des possibles, cela ne s'oublie pas.

Car c'est au creuset des luttes d'émancipation qu'il a trempé sa robe et a sculpté sa voix.

Dans ces années charnières de l'après-Mai 68, il faisait entendre son timbre chaud aussi bien au Palais de la Cité que dans cette salle de la Mutualité.

Tenez. Le 25 mai 1970, plusieurs groupes, fronts et ligues, résolus à unir leurs forces face à l'escalade de la répression, se réunissaient, ici, côte à côte, dans cette même salle de la Mutualité.

Une salle devenue fournaise !

Les volutes de fumée s'élevaient, tissant au-dessus des têtes une voûte nouvelle. Aux balcons, là, et là,

des banderoles claquaient comme des oriflammes de ferveur, surplombant une marée de visages tendus vers l'estrade,

tandis qu'au dehors, la foule enfiévrée débordait dans les couloirs, jusqu'au trottoir de la rue Saint-Victor.

À la tribune, ce fut d'abord Sartre qui prit la parole, puis Leclerc – en tribun –,

puis Geismar.

Cette figure de Mai 68 lança un appel à la rue, qui fut suivi le lendemain par une manifestation d'ampleur.

Le parquet y vit une provocation suivie d'effet.

Alain Geismar fut arrêté et renvoyé devant le tribunal correctionnel. Cantonné pour cette fois au prétoire, Henri Leclerc ferrailla.

Il rappelait que la loi française, telle que les juges doivent l'appliquer, trouve sa source dans la tradition révolutionnaire dont se réclame le militant poursuivi.

Il partait d'un postulat subversif : plaider utile, c'est revenir aux principes fondamentaux du droit.

Il fallait expurger les scories précieuses, dépasser l'ivresse du verbe et la vanité de l'éloquence, ne retenir que la parole de conviction, celle qui sollicite l'intelligence et s'impose à la raison.

Une méthode se faisait jour.

Ne pas se perdre en rupture en vilipendant le droit bourgeois, mais au contraire s'en saisir.

La procédure, loin d'être un ornement du pouvoir, devenait une arme, à manier au gré des luttes. L'acmé de la révolte ? Confondre l'État dans son application irrégulière de la volonté du peuple. Et puis, dans le dernier acte, toujours, réhabiliter le militant et magnifier sa cause :

« Ce n'est pas Alain Geismar qui est jugé. Ce n'est même pas un homme,

c'est une idée, un espoir ! »

Une idée, un espoir – auxquels Henri Leclerc refusait le stigmate de l'utopie, s'employant à leur donner une charpente, des fondations, des murs, l'épaisseur du réel : bâtir Ornano.

Au pied de la Goutte d'Or, loin des façades solennelles, loin du faste judiciaire, le cabinet Ornano, cofondé par Henri Leclerc, bruissait comme une ruche pluridisciplinaire, un collectif, leur commune.

Chez Ornano, chaque avocat devait se forger une compétence d'exception dans son domaine. Et que nul ne s'avise de garder pour soi les dossiers, les idées, les honoraires, les dimanches ! Le cabinet Ornano se voulait une arche ouverte à tous.

Au rez-de-chaussée, une boutique du droit ouvrait directement sur la rue. Chacun s'y relayait pour dispenser des consultations à prix modique.

Le droit quittait ses enceintes familières, descendait sur le trottoir, se mettait à hauteur d'Homme. Car selon Henri Leclerc, défendre est un exercice de fraternité.

Désormais, en plus des étudiants révoltés, Ornano porterait cette fraternité auprès de tous ceux qui se battent pour plus de justice et de liberté.

C'est par eux qu'Henri Leclerc se raconte.

Ornano protégeait les paysans.

Ceux de la Manche, de Bretagne ou du Larzac. Ces paysans-travailleurs qui façonnaient une terre qui ne leur appartenait pas.

Au cœur de « la résistance d'un monde où nous prenions nos racines et qui ne voulait pas mourir », Henri Leclerc, lui, l'urbain contrarié, renouait avec la rudesse originelle des vallées de granit et des tourbières du Limousin, où s'étaient déposées les premières émotions de l'enfance.

Trente ans de lutte agraire jusqu'à Millau, aux côtés de la Confédération paysanne, pour tonner avec véhémence contre l'anathème de « casseurs » dont on voulait flétrir ces bâtisseurs luttant contre l'extractivisme.

Ornano protégeait les mineurs. Ceux de Forbach, ces vingt-deux mineurs fauchés dans une explosion.

Ces hommes de peine, l'obstination de la roche au fond des yeux, devaient entendre que leur mort ne relevait pas de la fatalité.

À l'audience, la foule, massée en rangs serrés, pesait de tout son poids de silence et de murmures, jaugeant la maquette de la mine apportée par la défense.

Henri Leclerc – cette fois, en ingénieur – en détaillait les galeries, les choix d'exploitation, les erreurs de conception.

Il fallait les aimer, ces mineurs burinés par la terre et le feu, pour entraîner les magistrats dans les ténèbres, à la rencontre de l'humanité souterraine.

Ornano protégeait les indépendantistes.

Dans la salle Voltaire, au Palais de justice de Paris, sous les hautes fenêtres qui éclairaient le tableau d'un enfant-roi donnant ses ordres aux magistrats assemblés, l'avocat anticolonialiste savait s'effacer pour laisser résonner, en ces lieux, une parole nouvelle.

Ainsi cet indépendantiste tahitien trouvait-il dans le prétoire une tribune pour parler de sa terre, pour parler de son peuple, pour parler de ses morts, de la blessure infligée à Mururoa par le feu des essais nucléaires.

Et lorsqu'enfin rendu à la liberté, sur le porche de la Santé, l'homme se retrouva seul, loin des siens et de ses combats, Henri Leclerc était là et l'avocat l'hébergea.

Ornano protégeait les étrangers.

Parce qu'il aurait mieux fallu se résoudre à les laisser crever ?

Qu'il ait été nécessaire à Henri Leclerc de livrer bataille pour que le droit consente à reconnaître la liberté de secourir autrui à des fins humanitaires, au nom d'une fraternité désormais constitutionnelle, relève déjà de l'indécence.

La grandeur d'Henri Leclerc tient à la constance avec laquelle il menait ses combats, à cette fidélité aux causes essentielles qui l'a toujours préservé de la dispersion, de l'habitude ou de la résignation.

Ce fil – d'un dossier à l'autre – qu'était-ce, sinon sa foi dans les droits de l'Homme qui le poussa à en présider la Ligue ?

Sa vie durant, Henri Leclerc a arpenté les salles d'audience, ne pouvant se résoudre à

l'abaissement des êtres.

Nourri par son engagement militant qui exaltait la force du collectif, il trouvait dans la défense pénale une voie vers l'individu.

Dans l'ombre des grands procès – de Romand, Knobelspiess, Bellaïche, Diallo, Touvier, Courjault, de la famille Marchal et celle du juge Michel – il continuait de porter les destins d'anonymes.

Il tendait la main pour trouver l'humanité en chacun, même la plus enfouie ; donc, tendre la main aux juges.

Il les respectait assez pour leur demander davantage : qu'ils puisent leur sagesse à la source du droit, afin de juger en égal.

Il avait écrit avec la phraséologie fiévreuse des années rouges, que « le pouvoir judiciaire ne peut être qu'un instrument de la domination de la classe dirigeante ». Pourtant, il les aimait, les juges, enfin, ceux pour qui juger reste une brûlure ou un effort sur soi.

Tendre la main aux coupables.

Quand on veut défendre, il faut se pencher vers son client, il faut l'aimer, le reste vient après. Il se souvenait d'un accusé qui ne relevait plus la tête.

L'accusation s'abattait sur lui, les mots s'accumulaient, les faits semblaient se refermer comme un étau.

Peu à peu, l'homme disparaissait. Il ne restait que ses mains, crispées sur le bois. Pour ces mains-là, Henri Leclerc a combattu la peine de mort.

Devant les jurés, il fit siens les mots de Victor Hugo :

« L'assassin est infâme, l'Homme est sacré. Savez-vous ce qui vous appartient chez lui ? L'assassin oui, l'Homme non.

L'assassin est à vous, vous avez le droit d'en faire ce qu'il vous plaira. Mais savez-vous à quoi vous n'avez pas le droit de toucher ?

A un cheveu de sa tête ».

En parlant aux jurés, parce que l'âme passe à travers la voix, parce qu'il évoquait la vie,

Henri Leclerc réussissait la prouesse de faire aimer un coupable.

Et une fois le cou de ces malheureux épargné, encore fallait-il que la justice ne les abandonne pas à leur sort.

Car que reste-t-il de cette humanité en détention ? Comment restituer à l'Homme sa dignité désertée ?

Derrière ces murs, la vie fuit l'odeur des hommes confinés et du malheur rentré.

Assourdis par le bruit incessant, dans cet espace vibrant du claquement des serrures et des cris, beaucoup finissent, résignés, par se murer derrière leurs paupières.

Ils en forcent la clôture pour réprimer leurs larmes et rester libres de s'obstruer eux-mêmes l'horizon.

Mais parfois, cette plongée inexorable s'interrompt.

Il en fut ainsi lorsque Henri Leclerc reçut un appel de la prison de la Santé. Un détenu, réfugié sur

le toit, au bord du vide, ne voulait rien d'autre que le voir, alors qu'il n'était même pas son avocat.

Le directeur de la prison accepta qu'il monte jusqu'à lui.

Ils s'assirent côte à côte, au-dessus de Paris, face au dôme du Val-de-Grâce et aux marronniers du boulevard Arago. L'homme ne demandait ni défense ni négociation. Il voulait seulement être écouté. Henri Leclerc l'écouta, jusqu'à ce que le soir tombe.

Puis, tranquillement, il lui demanda : « Alors, on y va ? »

L'homme se leva et regagna le trou noir de la lucarne. Avant de disparaître, il embrassa l'avocat.

Henri Leclerc l'avait retenu de sombrer. D'autres écorchés s'évadent ou se révoltent.

À la prison Charles-III de Nancy, en 1972, les mutins se heurtèrent à une répression en quête de meneurs, aveugle à la nature collective de leur soulèvement.

Henri Leclerc requit Albert Naud, pour les défendre tous. Albert Naud, son maître, à qui il devait tout.

Son antagoniste – un conservateur, grand bourgeois et mondain – et son double – un adversaire résolu de la peine de mort et du réflexe carcéral.

A l'audience, Albert Naud interrogeait le surveillant-chef.

L'établissement est-il chauffé ? Non. Y a-t-il du sport ? Non.

Peut-on lire dans les dortoirs ? Non. Écrire ? Non.

Fumer ? Non.

Puis vint le deuxième surveillant, c'était au tour d'Henri Leclerc : « L'établissement est-il chauffé ? », « Y a-t-il du sport ? » …

Pour Henri Leclerc, la peine juste, à supposer qu'elle puisse exister, serait celle qui parviendrait à réconcilier le condamné avec la société.

Lui-même vécut, jusqu'à la fin, à l'ombre de la prison de Fresnes, dans un petit pavillon avec jardin, dit-on, pour demeurer la sentinelle des conditions carcérales.

À demi enterré, son bureau, un poste de vigie, composé d'une douche et d'un lit d'appoint, ployant sous les livres.

Dans un souffle grésillant, une chaîne hi-fi désuète diffusait du Dvořák ou du Bach, avertissant sa

femme et ses deux filles que papa travaillait. Il était rare que la maison soit calme.

Compositeur de sa propre Symphonie du Nouveau Monde, Henri Leclerc a été notre passeur

d'humanité, notre ardent éclaireur, notre incarnation de l'État de droit.

Et pourtant, comme il l'a dit lui-même, en empruntant les mots de Sartre :

« J’ai été tout un avocat, fait de tous les avocats et qui les vaut tous et que vaut n’importe lequel d’entre nous. »

Douce modestie que de se courber à notre hauteur.

Certes, nous portons tous la même robe pour nous livrer sans retenue à ces Hommes vacillants

que l’on ne peut soutenir véritablement sans s’abîmer soi-même. Mais nos robes sont devenues le sanctuaire de son idéal de fraternité.

Soyons tous gardiens de ses rires, ceux qui, à l’annonce d’une levée d’écrou, secouaient tout son être et creusaient ses fossettes.

Soyons tous gardiens de ses larmes, celles qui perlaient sur ce granit lors de ses plaidoiries, même après 65 ans de prétoire, reflet de son irréductible empathie au monde.

Soyons tous gardiens de ses luttes, car ils sont toujours là, nos vieux adversaires, nous les connaissons bien.

Ils auront beau étirer la nuit, l’aube a ses obstinations.

Soyons tous gardiens de nos frères. Et s’il ne devait en rester qu’un, Henri, tu serais celui-là.